

FEMININES

REGLEMENT DU FESTIVAL FOOT U.13 PITCH

2025 2026

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT (Participation des équipes)

Les équipes féminines disputant une compétition de District catégories U.13 F et/ou U 13 G participent au « Festival Foot U.13 PITCH ».

Les lois du jeu du foot à 8 et le règlement Festival U 13 Pitch s'appliqueront

La participation est gratuite.

ARTICLE 2 – CALENDRIER

La phase départementale se déroule sur 2 tours.

* tour qualificatif : 17 janvier 2026 - stade Gabriel Montpied

* 2ème tour : Finale départementale le 28 mars 2026

ARTICLE 3 – ORGANISATION

- Tour qualificatif : 15 équipes sont engagées - 4 poules seront constituées – toutes les équipes de la poule se rencontreront. Pour les poules de 4, chaque équipe jouera 3 matches d'une période de 20 mn. Pour la poule de 3, chaque équipe jouera 2 matches d'une période de 30 mn. Il n'y aura pas de prolongations.

Il est impératif de respecter les horaires et d'enchaîner rapidement les matches

2^{ème} tour : finale. Le classement établi entrera en compte pour déterminer les rencontres « formule échiquier » de la finale. 8 équipes devraient participer à cette finale. : les équipes finissant aux 2 premières place des poules seront qualifiées.

Finale régionale : le nombre d'équipes qualifiées sera déterminé en fonction du règlement de la Ligue AuRA. En cas de clubs ayant plusieurs équipes, une seule équipe pourra participer à la finale régionale.

Début du plateau

10h00 : épreuve technique jonglerie pour toutes les participantes

10h15 poule A terrain herbe 2 (ASM – PONT DU CHATEAU - SOURCES ET VOLCANS – AUBIERE)

10h15 poule A terrain herbe 1 (ISSOIRE – CHATEL GUYON – GROUPEMENT F LIMAGNE)

10h15 poule C terrain synthétique 1 (CLERMONT FOOT 1 – CHAMALIERES – GR AUZON – ST AMANT Tlle)

10h15 poule D terrain synthétique 2 (CLERMONT FOOT 2 – VEYRE MONTON – CEBAZAT – CURNON)

ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Dans chaque poule, le classement des équipes est établi par addition de points :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par forfait ou pénalité : -1 point

En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs équipes, les départageront dans l'ordre :

- 1) Le résultat du ou des match(es) joué(s) entre elles
- 2) La meilleure attaque sur l'ensemble des rencontres.
- 3) La meilleure différence de buts sur l'ensemble des rencontres
- 4) L'épreuve technique

ARTICLE 5 – PARTICIPATION ET QUALIFICATION DES JOUEUSES

- * Les joueuses ne peuvent participer au Festival U.13 PITCH que pour un seul club et une seule équipe
- * le nombre de joueuses autorisé est de 8 + 4 remplaçantes
- * catégories concernées : U 13 F ; U 12 F et autorisation de surclasser 3 joueuses U11 (Article 168 des règlements Généraux de la FFF) **(aucune U 14 F en équipe féminine U 13 F selon spécificité du règlement Festival U 13 Pitch)**
- * Toute joueuse ne présentant pas de licence en règle avant le début de la compétition ne pourra participer aux rencontres.
- * Pour la finale départementale, les équipes féminines doivent être composées de 12 joueuses. **2** absences justifiées peuvent être tolérées (certificat médical ou justificatif avéré).
- * La commission d'organisation du District statuera sur la justification des absences.
- * LES EQUIPES NE RESPECTANT PAS CES CRITERES NE POURRONT ETRE QUALIFIEES POUR LA FINALE REGIONALE.
- * Les clubs devront respecter les règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition. Les rencontres du Festival U13 ne pourront être reportées pour cause de cas de Covid. En cas de non-participation, les équipes seront éliminées.

ARTICLE 6 – FEUILLE DE MATCH ET D'ATELIER TECHNIQUE

Il sera fait usage de la feuille de match papier. Merci d'anticiper sur les compositions d'équipes et surtout les numéros de licences. Les numéros de maillots devront correspondre à ceux de la feuille de match.

A l'occasion des différents tours, un contrôle de toutes les compositions d'équipes de chaque plateau sera effectué par la commission féminine et s'il apparaît qu'un club a aligné le jour de la rencontre :

- * Une joueuse non licenciée
- * Mentionne un numéro de licence pour une personne non titulaire d'une licence
- * Fait jouer une joueuse de catégorie supérieure en catégorie inférieure
- * Aligne une joueuse d'un autre club

Le club fautif sera éliminé et ses résultats seront annulés.

Le club recevant devra adresser au District du Puy de Dôme dans les 24 heures ouvrables suivant le plateau, la feuille de match ainsi que les feuilles d'atelier technique de l'ensemble des équipes présentes sur le plateau.

En cas de carence, le club recevant sera sollicité pour faire parvenir celles-ci et se verra attribuer une amende (voir tarif en vigueur).

ARTICLE 7 – EPREUVE TECHNIQUE JONGLERIE

A l'occasion du tour qualificatif (17 janvier), toutes les joueuses présentes sur un plateau participent obligatoirement à l'épreuve technique avant le début des rencontres.

Les équipes n'ayant pas effectué l'épreuve technique ne pourront être qualifiées

ARTICLE 8 – EQUIPE ABSENTE OU FORFAIT

Toute équipe absente ou forfait lors d'un plateau, aura match perdu par pénalité et devra verser une amende (voir tarif en vigueur).

ARTICLE 9 – LITIGES ET DISCIPLINE

Pour le tour qualificatif, les éventuels litiges ou réserves seront traités par par les Commissions de Discipline ou d'Application des règlements du District.

Pour la Finale Départementale, la commission féminine, en collaboration avec la commission des enfants et des jeunes, statuera le jour même et leur décision est sans appel.

ARTICLE 10 – LIEU DES RENCONTRES

La commission a désigné un Club pour l'organisation du plateau : Clermont Foot

En cas d'indisponibilité du terrain ainsi retenu, le Club responsable du plateau doit contacter les autres équipes de cette poule pour décider une nouvelle implantation du plateau et d'aviser au plus vite ce changement au District et aux autres Clubs concernés.

ARTICLE 11 – ARBITRAGE

L'arbitrage central sera assuré par les dirigeants des équipes en présence.

Les remplaçantes assureront la fonction d'arbitre assistante.

ARTICLE 12 – EQUIPEMENT DES JOUEUSES

Le respect de la tenue réglementaire prévue à l'article 1 des statuts de la FFF est obligatoire, de même que le port des protèges tibia. Le port du foulard ou / et de bijoux est interdit

ARTICLE 13 – DIVERS

Sauf en ce qui concerne les dispositions explicitées dans le présent règlement, il est rappelé que les compétitions de jeunes sont soumises à l'application des règlements généraux en vigueur

REGLEMENT POUR L'EPREUVE DES JONGLERIES

Cette épreuve est mise en place pour départager les équipes en cas d'égalité selon règlement ci-dessus.

Cette épreuve se déroule avant le début des rencontres du tour qualificatif. A l'issue de la compétition, il sera comptabilisé les 8 meilleurs résultats sur les 12 participantes de chaque équipe, sur l'ensemble des contacts (pieds et têtes). Limitation à 30 contacts pied Droit, 30 contacts pied Gauche et 20 contacts tête. Un essai de rattrapage sera accordé aux joueuses n'ayant pas réalisé les performances maximales au 1er essai. Seul le meilleur essai sera pris en compte.

Toutes les joueuses de toutes les équipes participeront obligatoirement à cette épreuve (la joueuse qui ne participerait pas aux jongleries ne pourrait participer aux matches). Pour la série des jongleries au pied, le ballon doit être monté avec le pied de son choix, et effectuées uniquement avec le même pied. *(il est possible de monter le ballon du pied fort et enchaîner les contacts ensuite avec le pied faible).* Si la joueuse est vraiment en difficulté pour lever le ballon au pied, elle pourra le prendre à la main. Pour la série des jongleries à la tête, le ballon doit être monté avec les mains. Aucune surface de rattrapage ne sera tolérée.